

AFFAIRE N° 31/12. - Rattachement au budget de 1971 d'une subvention complémentaire de l'Education Nationale pour le groupe scolaire de Champ Fleuri (Garçons).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de prendre en compte au budget de 1971 d'une subvention complémentaire de l'Education Nationale (arrêté n° 3598 SG/DAF/3) pour le groupe scolaire de Champ Fleuri (Garçons).

Soit au chapitre 903

- <u>en dépenses</u> à l'article 2 302-41	4 517 000 Frs CFA
- <u>en recettes</u> à l'article 10 512-19	4 517 000 Frs CFA

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Lu
mit. tenu, le 23 Juin 1971

bon de dupl
le Secrétaire Général

signé: H. Kessou

sur copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières

M. L. Aboucou